

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE N° 2024/05/05

Nombre de membres

En exercice :	24
Présents :	13
Votants :	17
Abstention :	0
Opposition :	0

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. SHV dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune LA ROCHE L'ABEILLE sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

Date de convocation : 8 Novembre 2024

Objet

Mutuelle et Prévoyance
2025

Présents : M ANTOINE ; M BERTRAND ; M CELERIER ; M JOUANNETAUD ; M LATOUILLE ; M LAVOREL ; M LOCHARD ; M ANTENOR ; M CHAZELLE ; M DUBOIS ; M GAUTHIER ; M LAGORCE ; M RAINAUD

Pouvoirs :

M DELANOTTE donne pouvoir à M CELERIER
M DESSANE donne pouvoir à M LAVOREL
M CUBERTAFON donne son pouvoir à M DUBOIS
Mme JAUFRET donne son pouvoir à M CHAZELLE

Selon l'ordonnance n°2021-175 du 17 février relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, le montant de la participation santé doit correspondre un minimum de 50 % du contrat de mutuelle obligatoire d'entreprise.

Selon la loi n°2013-504 du 14 juin 2013 et l'article L 911-7 du code de la sécurité social

Le titulaire du contrat de mutuelle, Harmonie Mutuelle, a envoyé les tarifs 2025 avec un montant de prélèvement par agent de 78.84 € pour la part santé et 30.02 € pour la part prévoyance

Il est proposé au comité syndical de délibérer la participation du SICTOM SHV :

Une participation santé de 39.42 € pour 2025 par mois

Une participation prévoyance de 15.01 € pour 2025 par mois

➤ **Le Comité Syndical délibère à l'unanimité les nouveaux tarifs et l'application de ces participations.**

Le Président,
Edmond LAGORCE



REÇU EN PREFECTURE

le 20/11/2024

Application agréée E-legalite.com